

Le Bar pi's

Un moment convivial et responsable.



Charte de la 64ème BW.

Objectifs des bars pi's

La section pionniers proposera de temps en temps après des réunions et/ou conseils d'unité un « bar pi's ». L'objectif principal est de passer un moment convivial entre animateurs présents et pionniers afin de resserrer les liens. Ces moments conviviaux sont importants pour la vie de l'Unité et pour permettre aux pionniers de faire la connaissance des staffs avec lesquels ils pourraient débiter un parcours d'animateur.

Consommation d'alcool durant les bars pi's

Des boissons non alcoolisées seront toujours proposées et de l'eau sera à disposition gratuitement. La consommation d'alcool sera limitée à la bière et au vin et ne sera autorisée que pour les participants de plus de 16 ans (les mineurs d'âge devront disposer d'une autorisation parentale rendue en début d'année). Elle sera toujours payante et il n'y aura pas de forfait boisson. La consommation d'alcool fort ne sera en aucun cas autorisée. Seuls les animateurs seront autorisés à servir les boissons alcoolisées et seront donc les seuls présents derrière le bar.

Chacun s'engage à consommer l'alcool de manière responsable, et donc à notamment respecter la législation en matière d'alcool au volant. Bien qu'encore considérés comme des animés, les pionniers de plus de 16 ans disposant d'une autorisation parentale seront (à titre exceptionnel) autorisés à consommer de l'alcool. Cette consommation doit rester dans la limite du raisonnable. Chaque pionnier est responsable de sa consommation mais si les animateurs pionniers estiment nécessaire de fixer eux-mêmes une limite, les pionniers se soumettront à cette limite.

Déroulement des bars pionniers

La présence des pionniers ne sera autorisée que jusqu'à minuit. Passé cette heure, aucun animé ne pourra être présent. Les animateurs présents aux bars pi's se réservent le droit d'interdire ou d'arrêter tout jeux, soirée, ... en cas d'un quelconque débordement.

Fin de soirée, rangement des locaux et respect du voisinage

Toutes les personnes présentes veilleront à respecter le voisinage. Les nuisances sonores à l'extérieur des locaux (musique, bavardages...) seront évitées et strictement interdites après 22h00. Les animateurs de la section Pionniers seront responsables du rangement des locaux. Aucun déchet ne sera laissé hors des poubelles. Après le bar les locaux doivent être rangés et tous les participants doivent avoir quitté les locaux de manière sûre. Il est interdit de dormir dans les locaux (cela n'est pas autorisé par la commune et les pompiers). Si, malgré la présente charte, un participant n'est pas apte à rentrer chez lui de manière sûre, il est de la responsabilité des animateurs présents de trouver une solution sûre.

Non-respect de la charte

Les animateurs présents aux bars pi's s'engagent à ne pas servir une personne ne respectant pas la présente charte et à prévenir le Staff d'Unité de tout non-respect de la Charte. Les animateurs présents et/ou le Staff d'Unité pourront/pourra décider d'exclure des bars pi's toute personne ne respectant pas cette Charte.

Charte établie sur base d'une réflexion en CU et validée par le Staff d'Unité et le Staff pionnier le 30/08/2023.